



Si un allocataire de la Caf avec
un ou des enfants à charge
est confronté à
l'une de ces situations :

**Naissance de
jumeaux,
triplés...**

**Logement
non décent**

**Enfant
malade
(Aipp) ou en
situation de
handicap
(Aeéh)**

Grossesse

**Impayé de
loyer
(Allocation
logement
familiale)**

**Séparation
avec le
conjoint**

**Décès du
conjoint, d'un
enfant**



**un travailleur social de la Caf
peut l'accompagner**



Pourquoi s'adresser à un travailleur social Caf ?

Un changement est intervenu au sein de la famille. Les travailleurs sociaux de la Caf ont pour mission d'informer, de conseiller, d'accompagner pour aider à résoudre les difficultés de la vie quotidienne. En toute confidentialité, ils font le point sur la situation avec l'allocataire.

Par exemple :

- l'informer sur ses droits et vérifier qu'il perçoit toutes les prestations auxquelles il a droit,
- échanger sur ses difficultés,
- l'aider à trouver des solutions,
- l'orienter vers les services compétents.

Comment rencontrer un travailleur social Caf ?

Les travailleurs sociaux prennent systématiquement contact avec les allocataires par courrier dès lors qu'ils ont signalé l'un de ces événements à la Caf.